



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Innovation, Science and Economic
Development Canada
Innovation, Sciences et Développement
économique Canada

Email: hong.fong@canada.ca
and

Email : [ic.cmmbidreceiving-
receptiondesoffrescgm.ic@canada.ca](mailto:ic.cmmbidreceiving-receptiondesoffrescgm.ic@canada.ca)

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments – Commentaires

Instructions : See Herein
Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office – Bureau de distribution
Innovation, Science and Economic
Development Canada / Innovation, Sciences et
Développement économique Canada
Contracts & Materiel Management / Contrats et
gestion du matériel
235 rue Queen Street
Ottawa, Ontario, K1A 0H5

Title – Sujet Services d'experts en analyse sur les tendances mondiales, nord- américaines et canadiennes du secteur de l'automobile	
Solicitation No. – N° de l'invitation ISED 197344	Date 2020-03-22
Amendment No. – No modif. 003	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02 :00 PM on – le 2020-04-20	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT)
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Hong Fong hong.fong@canada.ca	
Telephone No. – N° de téléphone : 343-649-0547	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein Précisé dans les présentes	

Delivery required - Livraison exigée	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification 003

Cette modification est effectuée afin de publier des questions et des réponses, et pour modifier la Demande de proposition comme suit :

Question 2:

Veillez m'informer sur le Critère technique coté 10 (CC10) à la page 49 de la sollicitation.

L'avis d'appel d'offres dit de fournir trois projets qui doivent inclure au moins quatre des domaines de contenu suivants. Cela signifie-t-il que chacun des trois exemples de projet doit être composé de contenu dans au moins quatre des domaines, ou qu'au total, dans les trois exemples de projet, nous devrions couvrir au moins quatre des domaines de contenu?

« Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets réalisés au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres, ayant démontré une expérience dans la fourniture d'information, d'analyses, de renseignements et de conseils stratégiques sur les enjeux du secteur de l'automobile au gouvernement d'un pays, d'une province ou d'un état.

L'information, les analyses, les renseignements et les conseils stratégiques doivent comprendre au moins quatre (4) des éléments suivants :

- a) la compétitivité des coûts de l'industrie (5 points);
- b) les technologies émergentes et l'innovation (5 points);
- c) l'impact des accords commerciaux (5 points);
- d) la réglementation environnementale (5 points);
- e) la chaîne d'approvisionnement (5 points);
- f) la reprise après la pandémie (5 points). »

Réponse 2 :

Pour CC10, Les projets combinés proposés démontrant l'expérience dans l'information, les analyses, les renseignements et les conseils stratégiques doivent comprendre au moins trois (3) des six (6) éléments énumérés.

Pour le critère technique coté CC8, les projets combinés proposés démontrant l'expérience dans les rapports stratégiques et les aperçus approfondis doivent porter sur au moins deux (2) des trois (3) éléments énumérés.

Voir les modifications maintenant apportées à la section de critères techniques cotés de l'annexe d - les critères d'évaluation techniques, à utiliser.

ANNEXE D - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES

Supprimer dans leur intégralité : **Résumé des critères cotés par points**

CC8

CC10

INSÉRER :

Résumé des critères cotés par points

ARTICLE	TITRE	NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS POSSIBLE	POINTS OBTENUS
CC1	Connaissances du soumissionnaire et compréhension des tendances et enjeux pertinents	CC1: 25	CC1: 35	



CC2 à CC10	Expérience professionnelle du soumissionnaire	CC2: 20 CC3: 20 CC4: 20 CC5: 20 CC 6: 20 CC 7: 20 CC 8: 30 CC 9: 20 CC 10:30	CC 2: 30 CC 3: 30 CC 4: 30 CC 5: 30 CC 6: 30 CC 7: 30 CC 8: 45 CC 9: 30 CC 10: 45	
CC11	Accès du soumissionnaire aux données, aux outils et aux modèles pertinents	CC 11:20	CC 11: 30	
Total		245	365	

Numéro	Critères techniques cotés	Nombre de points			Renvoi à la propositio n [à insérer par le fournisseu r]
		Maximums Disponibles	minimu ms requis	Attributés	
CC8	<p>Le soumissionnaire doit fournir trois (3) projets, au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la soumission, ayant démontré une expérience dans la production de rapports stratégiques et fournissant une information approfondie sur le secteur automobile au Canada et en Amérique du Nord.</p> <p>Les projets combinés proposés démontrant l'expérience dans les rapports stratégiques et les aperçus approfondis doivent porter sur au moins deux (2) des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les associations du secteur de l'automobile en Amérique du Nord b) les organisations de recherche du secteur de l'automobile en Amérique du Nord c) les acteurs de l'industrie automobile nord-américaine <p>Pour obtenir des points, les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) le nom de l'organisation cliente; 2) la date de début et de fin 	30	45		



	<p>(mois/année) de la période pendant laquelle le soumissionnaire a effectué le travail pour le client;</p> <p>3) une description détaillée du travail effectué, y compris l'expérience du soumissionnaire en ce qui concerne les paragraphes a), b) et c) ci-dessus.</p> <p>Jusqu'à 15 points par projet, pour un maximum de 45 points.</p>				
CC10	<p>Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets réalisés au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres, ayant démontré une expérience dans la fourniture d'information, d'analyses, de renseignements et de conseils stratégiques sur les enjeux du secteur de l'automobile au gouvernement d'un pays, d'une province ou d'un état.</p> <p>Les projets combinés proposés démontrant l'expérience dans l'information, les analyses, les renseignements et les conseils stratégiques doivent comprendre au moins trois (3) des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la compétitivité des coûts de l'industrie b) les technologies émergentes et l'innovation c) l'impact des accords commerciaux d) la réglementation environnementale e) la chaîne d'approvisionnement f) la reprise après la pandémie <p>Pour obtenir des points, les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) le nom de l'organisation cliente; 2) la date de début et de fin (mois/année) de la période pendant laquelle le soumissionnaire a effectué le travail pour le client; 3) une description détaillée du travail effectué, y compris l'expérience du soumissionnaire 	30	45		



	<p>en ce qui concerne les paragraphes a), b), c), d), e) ou f).</p> <p>15 points par projet, pour un maximum de 45 points.</p>				
--	--	--	--	--	--

Question 3:

Confirmation: Y a-t-il une catégorie 5 de main-d'œuvre qui manque dans le tableau de l'offre financière? La numérotation passe de 4 à 6, et je ne veux pas laisser de côté une catégorie de main-d'œuvre.

<p>Période initiale du contrat : à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2022 Période prolongée 1: du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 Période prolongée 2 : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p> <p>Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur sera payé des taux journaliers fermes tout compris en dollars canadiens comme suit:</p>					
Article	Catégorie de ressources	Nom complet de la ressource proposée	Taux journalier ferme tout compris (hors taxes applicables)	Niveau d'effort jours (approximation)	Coût total
			A	B	C = AXB
1	Gestionnaire/chef de projet		_____ \$	15	_____ \$
2	Chercheur / analyste principale		_____ \$	33	_____ \$
3	Chercheur intermédiaire		_____ \$	48	_____ \$
4	Chercheur junior		_____ \$	2	_____ \$
6	Ressource d'assistance		_____ \$	2	_____ \$
Total (Taxes applicables non comprises) (Aux fins d'évaluation seulement)					_____ %
Total Prix Évalué (Taxes applicables non comprises) = Total X 3 années (Aux fins d'évaluation seulement)					

Réponse 3 :

Non, il y a au total cinq (5) catégories de main-d'œuvre.

Voir les modifications maintenant apportées à l'ANNEXE C - BARÈME DE PRIX, à utiliser à la page 8 et 9 de cette modification 003.



Question 4:

Le texte ci-dessous signifie-t-il que vous aimeriez voir:

Trois tableaux distincts avec les taux journaliers, les heures et les totaux pour chacune des trois années?

Ou juste pour la première année (et multiplié X 3 dans la dernière ligne du tableau)?

Ou un tableau avec une moyenne des taux et des heures pour les trois années combinées qui est ensuite multipliée par 3 dans la dernière ligne?

« Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, les taux journaliers fermes tout compris en dollars canadiens, taxes applicables exclues, droits de et taxes d'accise canadiens compris, pour chacune des catégories de ressources déterminées pour chacune des périodes du contrat. Les taux journaliers fermes tout compris proposés pour la période initiale s'appliquent à la période prolongée subséquente, si exercés. »

Réponse 4 :

Un tableau juste pour la première année (et multiplié X 3 dans la dernière ligne du tableau)?

Voir les modifications maintenant apportées à l'ANNEXE C - BARÈME DE PRIX, à utiliser à la page 8 et 9 de cette modification 003.

ANNEX A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

INSÉRER :

4.1 Ressources supplémentaires

Si des ressources supplémentaires sont demandées, au moyen du processus d'AT du contrat, les personnes proposées devront satisfaire aux critères techniques obligatoires indiqués dans l'ANNEXE D - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES de la Demande de préposition numéro ISED197344.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1.1 Évaluation technique

INSÉRER :

4.1.1.5 Number of Resources Evaluated:

Une (1) seule ressource sera évaluée dans le cadre de la présente demande de soumissions, selon ce qui est indiqué aux critères techniques obligatoires indiqués dans l'ANNEXE D - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES de la Demande de préposition numéro ISED197344. Si une ou des ressources supplémentaires sont nécessaires, elles ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat, une fois que des tâches précises seront requises de l'entrepreneur. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation des tâches sera conforme à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent, et plus précisément à l'article intitulé « Autorisation des tâches ». Lorsqu'un formulaire d'autorisation de tâches (formulaire d'AT) est produit, l'entrepreneur devra proposer une ressource pour répondre au besoin précis selon les détails du besoin figurant dans le formulaire d'AT. La ressource proposée sera alors évaluée en fonction des critères techniques obligatoires indiqués dans l'ANNEXE D - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES de la Demande de préposition numéro ISED197344.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1.2 Autorisation de tâches

SUPPRIMER : Paragraphe F. dans son intégralité

INSÉRER :

F. Dans les trois (3) jours civils suivant la réception de la demande, l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet une réponse signée et datée, préparée et soumise en utilisant le formulaire d'AT reçu du chargé de projet. La réponse doit comprendre au minimum:

1. le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche;
2. une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat;
3. et; pour chaque ressource proposée par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux qui n'est pas identifiée dans la clause personne(s) identifiée(s) du contrat:
 - i. le nom de la ressource proposée;
 - ii. le curriculum vitae de la ressource proposée;
 - iii. la démonstration que la ressource proposée répond:
 - i. les critères techniques obligatoires indiqués dans l'ANNEXE D - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES de la Demande de préposition numéro ISED197344.



ANNEXE C - BARÈME DE PRIX

SUPPRIMER : l'Annexe C dans son intégralité

INSÉRER :

ANNEXE C - BARÈME DE PRIX

Les données volumétriques(niveau d'effort jours) comprises dans ce barème de prix sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce barème de prix ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière les taux journaliers fermes tout compris proposés en dollars canadiens, taxes applicables exclues, droits de et taxes d'accise canadiens compris, pour chacune des catégories de ressources déterminées pour la période initiale du contrat. Les taux journaliers fermes tout compris proposés pour la période initiale s'appliquent à la période prolongée subséquente, si exercés.

Le taux compris dans ce barème de prix comprend le coût estimatif total de tous les frais de déplacements et de subsistance qui pourraient devoir être engagés pour les travaux décrits à la Partie 6 de la demande de soumissions.

Le Canada n'acceptera pas dans le cadre de tout contrat subséquent les dépenses de déplacement et de subsistance que l'entrepreneur pourrait devoir engager pour la réinstallation nécessaire des ressources afin de satisfaire à ses obligations contractuelles.

Remarque: Il est prévu que la valeur totale de toutes les autorisations de tâches autorisées ne dépassera pas 120 000 \$ CAD (taxes applicables exclues) par année ou 360 000 \$ CAD (taxes applicables exclues) sur trois ans: période initiale plus deux (2) années d'option.

Période initiale du contrat : à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2022					
Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur sera payé des taux journaliers fermes tout compris en dollars canadiens comme suit:					
Article	Catégorie de ressources	Nom complet de la ressource proposée	Taux journalier ferme tout compris (hors taxes applicables)	Niveau d'effort jours (approximation)	Coût total
			A	B	C = AXB
1	Gestionnaire/chef de projet		_____ \$	15	_____ \$
2	Chercheur / analyste principale		_____ \$	33	_____ \$
3	Chercheur intermédiaire		_____ \$	48	_____ \$
4	Chercheur junior		_____ \$	2	_____ \$



5	Ressource d'assistance		_____ \$	2	_____ \$
Prix total par année (Taxes applicables non comprises) (Aux fins d'évaluation seulement)					_____ \$
Total Prix Évalué (Taxes applicables non comprises) = Prix total par année X 3 années (Aux fins d'évaluation seulement)					_____ \$
Applicable Taxes Insérer le montant, si applicable:)			TPS: _____ \$ TVH: _____ \$ TVP: _____ \$		
Période prolongée 1: du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (si exercée) L'entrepreneur sera payé des taux journaliers fermes tout compris, en dollars canadiens, offerts pour la période initiale du contrat.					
Période prolongée 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (si exercée) L'entrepreneur sera payé des taux journaliers fermes tout compris, en dollars canadiens, offerts pour la période initiale du contrat.					

Définition de la journée de travail et calcul proportionnel

La journée de travail dure 7,5 heures à l'exclusion des pauses repas. On paiera les journées de travail réelles, sans provision pour les vacances annuelles, les jours fériés et les congés de maladie. Si le nombre d'heures de travail est supérieur ou inférieur à une journée de travail, on fera un calcul proportionnel pour tenir compte des heures réelles de travail conformément à la formule suivante :

$$\text{(Heures de travail} \times \text{tarif quotidien ferme applicable)} \div 7,5 \text{ heures}$$

- i. Tous les membres du personnel proposé doivent être en mesure de travailler en dehors des heures normales pendant la durée du contrat.
- ii. Aucun frais d'heures supplémentaires ne sera autorisé dans le cadre du contrat. Les heures travaillées seront rémunérées conformément au paragraphe ci-dessus

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.